

Collège de Ste. Anne; nous nous faisons cependant un devoir de publier ici les noms des élèves qui ont remporté les premiers prix.

En Physique : MM. Gilbert Miville, Fernand Dupuis et Alfred Richard ;

En Mathématiques : MM. Adolphe Dionne, Dominique Pelletier et Alfred Dionne ;

En Rhétorique : MM. François Têtu, F. X. Couture, Alexandre Boucher et George Goudreau ;

En Belles-Lettres : MM. Joseph Lavoie, Georges Têtu, Charles Collet et George Miville ;

En Versification : MM. Joseph Levasseur, Lucien Gauvreau, Calixte Dumas et Alphonse Blanchet ;

En Humanités : MM. Alphonse Pouliot, Arthur Lavoie, Anguste Taschereau et Félix Sirois.

Voilà pour le cours latin. Dans le cours anglais, les élèves dont les triomphes ont été le plus applaudis sont :

En Quatrième : MM. Joseph Têtu Bertrand, Silvio Pelletier, Anguste Lapointe et Joseph Dubé ;

En Troisième : MM. Narcisse Desgagners, Joseph Caron, Léonard Benoit et Adolphe Guy ;

En Seconde : MM. Alexis Anctil, Téléphore Roy et George Lamontagne ;

En Première : MM. Loujs Deschênos, Alphonse Lemieux, Joseph Dionne et Silvio Dechêne.

Des prix d'application ont été décernés à M. Philippe Delisle, élève de Belles-Lettres, et à M. Téléphore Roy, élève de seconde.

M. le Grand Vicaire Poiré, curé de Ste. Anne, qui a déjà rendu les plus précieux services au Collège, et qui, dit-on, se propose de compléter son œuvre par d'incalculables largesses, a fondé un prix de (\$20) vingt piastres devant être décerné annuellement à l'élève qui aura remporté la palme en philosophie. Cette année le *Prix Poiré* a été gagné par M. Dominique Pelletier.

— Voici la liste officielle des élèves gradués à l'Université Laval, pendant l'année académique de 1878-79 :

Docteur en théologie.—Rêvd. M. J. Quinan.

Licenciés en droit.—MM. Thomas Chapais, avec distinction, Québec ; P. E. Fontaine, avec grande distinction, Montréal ; B. Nantel, avec distinction, Montréal ; C. A. Leveillé, avec distinction, Montréal ; J. A. Chauvet et J. A. Decaries, Montréal.

Licenciés en médecine.—MM. C. N. Gauvreau, J. A. Joncas, F. X. Gosselin, J. A. Langlois : avec distinction ; MM. N. Bédard, P. H. Brassard, S. Grenier, C. A. E. Côté.

Maîtres-ès-arts.—Rêvd. M. Pierre Guilbert, du séminaire des Trois-Rivières ; Rêvd. M. Pierre Girard, du Séminaire de Sherbrooke.

Bacheliers en théologie.—MM. N. A. Lemieux, J. Lawson McDonald, W. Grant, J. Seubert, du séminaire de Québec ; E. Dionne, G. Pelletier, L. St. Pierre, L. Lessard, du collège de Ste. Anne ; A. P. Philips, du séminaire de Rimouski.

Bacheliers en droit canon.—MM. N. A. Lemieux, J. Hébert et J. Seubert, du séminaire de Québec.

Bacheliers en droit.—MM. C. P. Roney, L. F. M. Pinault, C. E. Pouliot, F. X. Gosselin, J. E. Prince, A. H. Cook (Québec), Henri Simard (Montréal).

Bacheliers en médecine.—MM. D. Carrières, S. J. Kelly, L. C. Mayrand, J. A. Pelletier, A. C. Hamel,

E. Poirier, G. H. Blagdon, E. H. Provost, A. Trudel L. S. Giasson, J. E. Bergeron, C. N. Barry, G. Moreau, L. G. DeBlois

Bacheliers-ès-arts.—M. P. A. Bérubé, du séminaire de Rimouski ; MM. G. M. Déchêne, J. Fernand Dupuis, A. Richard, du collège de Ste. Anne ; MM. A. Bourbonnais, D. Hennessy, du séminaire de Ste. Thérèse.

Bacheliers-ès-lettres.—M. A. P. E. Panet, du séminaire de Québec.

Prix Sewell : 1er prix, M. E. Bédard ; 2me prix, M. J. H. Veulloux.

Prix Morrin : 2me année, 1er prix, MM. C. Barry et E. H. Provost *ex æquo* ; 2me prix, MM. A. Trudel et D. Carrières, *ex æquo*—4me année, 1er prix, M. L. S. A. de la Chevrotière ; 2me prix M. S. Grenier.

Prix Tessier : 1er prix, M. C. E. Pouliot ; 2me prix, M. Thomas Chapais.

— Voici les changements qui ont eu lieu dans la direction du collège de Ste. Anne, pour la nouvelle année : Supérieur.—Rêvd. Mossire C. Trudelle ; Procureur, —Rêvd. M. J. R. Desjardins ; Directeur des écoliers, —Rêvd. M. E. Frenette ; Prêfet des études, —Rêvd. M. J. E. Leclerc ; Professeur de théologie, —Rêvd. M. H. Dubé.

Le Rêvd. M. C. Bacon, ci-devant préfet des études, laisse le collège pour prendre la cure de Berthier de Montmagny—à l'automne, le Rêvd. M. Bonenfant donnant sa démission. Ce monsieur remplace actuellement le Rêvd. M. André Pelletier, curé de St. Joan. Isle d'Orléans, en vacance pour raison de santé.

— Si l'on en juge par les nombreuses interpellations faites par MM. les députés de deux côtés de la chambre, à l'Assemblée législative de Québec, les demandes de rapports sur différentes questions qui concernent le service public, les amendements proposés aux lois actuelles et grand nombre des bills d'intérêt public, la durée de la présente Session devra se prolonger encore de plusieurs semaines, au grand mécontentement de ceux qui ont pour habitude de se donner le luxe de passer quelques mois à la campagne, pendant les grandes chaleurs de l'été.

La question la plus importante et qui nécessairement devra donner cause à une longue discussion est celle de la considération d'une motion que vient de présenter à la Chambre l'Hon. Premier ministre M. Joly, dont voici la teneur :

“ Qu'une humble adresse soit présentée à son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de transmettre la résolution suivante à Son Excellence le gouverneur-général.

“ Que la Province de Québec, par ses représentants dûment élus pour l'Assemblée législative, affirme son respect inaltérable à la Couronne et à Sa Majesté ;

Que cette Province est satisfaite de la forme de gouvernement qui lui est assurée par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, ainsi que de l'autonomie du gouvernement responsable garantie par cet acte ;

Que cette Province ne cherchant pas à empiéter sur la juridiction du gouvernement fédéral, entend que ses droits soient aussi respectés par le gouvernement fédéral, et c'est le devoir de ses représentants qui ont la charge de défendre ces droits, de protester contre tout ce qui y porte atteinte ;

Que la tentative faite par le gouvernement fédéral de démettre Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Province de Québec sur un vote de parti dans les Communes et au Sénat, est dans le cas actuel un empiètement sur les droits de la Province ;

Qu'il appartient à la Province de Québec, directement intéressée dans les conséquences de la démission du cabinet de Boucherville, de juger de la sagesse et de l'opportunité de l'acte du lieutenant-gouverneur, lorsque celui-ci a eu levé la direction